Commune de LA PORTE DU DER

CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations de la séance du 3 avril 2023

N° des délibérations	Objet des délibérations	Vote
2023-04-23	Budget principal - compte de gestion 2022	Approuvée
2023-04-24	Budget principal - compte administratif 2022	Approuvée
2023-04-25	Budget principal - affectation du résultat	Approuvée
2023-04-26	Vote des taux des taxes directes locales	Approuvée
2023-04-27	Budget principal - budget primitif 2023	Approuvée
2023-04-28	Lotissement du Poirier Maillard - compte de gestion 2022	Approuvée
2023-04-29	Lotissement du Poirier Maillard - compte administratif 2022	Approuvée
2023-04-30	Lotissement du Poirier Maillard - budget primitif 2023	Approuvée
2023-04-31	Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57	Approuvée
2023-04-32	Espace France Services : marché de travaux	Approuvée
2023-04-33	Espace Museal Robert-Maggny : résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre	Approuvée
2023-04-34	SDED 52 : adhésion de la ville de St Dizier pour la compétence IRVE	Approuvée

Les délibérations sont consultables au secrétariat de mairie ou sur le site internet de la commune :

www.laporteduder.fr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2024_04_23-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal :	23	Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	18	Nombre de votants :	19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-23
Finances publiques
Budget principal – compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'année 2022, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats de gestion du receveur municipal accompagné par les états de développement, les comptes de tiers, ainsi que les états des restes à payer,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2022 du budget principal de la Commune de La Porte du Der n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:12 +0200
Ref:20230404_143401_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h54
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_24-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal :	23	Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	18	Nombre de votants :	17

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-24
Finances publiques
Budget principal – compte administratif 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 présenté par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget principal 2022 de la commune de La Porte du Der au Conseil Municipal, comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 227 664.70
	Recettes	3 687 369.94
	Excédent	1 459 704.94
INVESTISSEMENT	Dépenses	2 649 954.63
	Recettes	2 479 273.79
	Déficit	- 170 680.84

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GOUGET Hubert, désigné président de séance, fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget principal, tel que présenté.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Allain OTTENWAELDER

LA PORTE DU DER
COMMUNE NOUVELLE
52220

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_25-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal : 23 | Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de présents : 18 | Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-25
Finances publiques
Budget principal – Affectation du résultat

Considérant le compte administratif 2022 du budget principal de la Commune de La Porte du Der,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement 2022	803 208.90 €
Report 2021	656 496.04 €
TOTAL	1 459 704.94 €

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2022	93 608.53 €
Report 2021	- 264 289.37 €
TOTAL	- 170 680.84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement (1 459 704.94 €) comme suit :

- Couverture de besoin de financement
  1068 (Recettes d'investissement) 170 680.84 €
- Excédent de fonctionnement reporté
  Ligne 002 (Recettes de fonctionnement) 1 289 024.10 €

Le déficit d'investissement (170 680.84 €) sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement au budget primitif 2023)

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:22 +0200
Ref:20230404_143601_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_26-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal :	23	Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	18	Nombre de votants :	19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-26
Finances publiques
Vote des taux des taxes directes locales 2023

Par délibération du 14 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taux de la taxe foncière sur le bâti : 46,57 %
- taux de la taxe foncière sur le non bâti 33,96 %

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.
A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition en 2023, identiques à ceux de 2022 :

- taux de la taxe foncière sur le bâti 46.57 %
- taux de la taxe foncière sur le non bâti 33.96 %
- taux de la taxe d'habitation 12.50 %

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:27 +0200
Ref:20230404_145003_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_27-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal :	23	Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	18	Nombre de votants :	19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-27
Finances publiques
Budget principal – budget primitif 2023

Le Maire présente les prévisions du budget principal 2023 de la commune au Conseil Municipal, comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	3 843 738.10
	Recettes	3 843 738.10
INVESTISSEMENT	Dépenses	10 407 299.94
	Recettes	10 407 299.94

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget principal, tel que présenté.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:01 +0200
Ref:20230404_145802_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_28-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal :	23	Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	18	Nombre de votants :	19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-28
Finances publiques
Lotissement du Poirier Maillard – compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'année 2022, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats de gestion du receveur municipal accompagné par les états de développement, les comptes de tiers, ainsi que les états des restes à payer,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2022 du budget Lotissement du Poirier Maillard de la Commune de La Porte du Der n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:24 +0200
Ref:20230404_145802_2-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h48
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_29-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal :	23	Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	18	Nombre de votants :	17

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-29
Finances publiques
Lotissement du Poirier Maillard – compte administratif 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 présenté par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du lotissement du Poirier Maillard de la commune de La Porte du Der au Conseil Municipal, comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 117 171.55
	Recettes	1 371 299.88
	Excédent	254 128.33
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 685 447.14
	Recettes	1 335 667.82
	Déficit	- 349 779.32

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GOUGET Hubert, désigné président de séance, fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du lotissement du Poirier Maillard, tel que présenté.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Allain OTTENWAELDER

LA PORTE DU DER
MONTIER-EN-DER ★ ROBERT-MAGNY
★ 52220 ★
COMMUNE NOUVELLE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_30-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal :	23	Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	18	Nombre de votants :	19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-30
Finances publiques
Lotissement du Poirier Maillard – budget primitif 2023

Le Maire présente les prévisions du budget du Lotissement du Poirier Maillard 2023 au Conseil Municipal, comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	925 279.32
	Recettes	1 551 657.65
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 275 058.64
	Recettes	1 275 058.64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du Lotissement du Poirier Maillard, tel que présenté.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:30 +0200
Ref:20230404_150001_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_31-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal :	23	Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	18	Nombre de votants :	19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-31
Finances publiques
Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:14 +0200
Ref:20230404_150003_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_32-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal : 23 | Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de présents : 18 | Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-32
Commande publique
Construction d'un Espace France Services : marché de travaux

Le Maire rappelle la délibération n° 2021/11-77 autorisant les travaux de construction d'un Espace France Services à Montier-en-Der, 8 place de l'Hôtel de Ville.

Il y a lieu de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie les 14 mars 2023 et 31 mars 2023, concernant les lots ci-dessous :

Lot 6 Etanchéité
Lot 8 Serrurerie
Lot 9 Platrerie – faux-plafonds

Après analyses des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'appel d'Offres a retenu les entreprises ci-dessous pour effectuer les travaux de construction :

- **Lot 6 : Etanchéité**
  AUBOISE ETANCHEITE — 21 177.00 € HT
- **Lot 8 : Serrurerie**
  FEVRE — 55 597.50 € HT
- **Lot 9 : Platrerie – faux-plafonds**
  TABACCHI — 59 553.60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:17 +0200
Ref:20230404_150401_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_33-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal : 23 | Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de présents : 18 | Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-33
Commande publique
Espace Museal de Robert-Magny : résiliation du contrat de maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre de l'aménagement d'un espace museal à Robert-Magny, le Maire rappelle la délibération n° 2020/08-66 en date du 27 août 2020 qui autorisait les travaux et désignait Mme Charlotte LURAT, architecte urbaniste à Chamouilley, comme maître d'œuvre, pour un montant de 5 610 € HT.

Par courriel reçu le 1er mars, Mme LURAT Charlotte a fait part de son souhait de ne pas poursuivre l'exécution de son contrat. A ce jour, un premier acompte de 990 € HT a été versé, correspondant aux phases APS, APD et DPC.

Un solde de 924 € HT correspondant à la phase PRO est à verser, avant la rupture du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à mettre fin à l'exécution des prestations du maître d'œuvre et de régler une dernière situation d'un montant de 924 € HT, correspondant à la phase PRO.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:09 +0200
Ref:20230404_150402_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/04/2023 à 13h40
Réference de l'AR : 052-200059947-20230403-2023_04_34-DE
Affiché le 05/04/2023 ; Certifié exécutoire le 05/04/2023

République Française

COMMUNE de LA PORTE DU DER

Effectif légal :	23	Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de présents :	18	Nombre de votants :	19

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER,** Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 27 mars 2023, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :
BAYER Jean-Jacques, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VANHOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :
BAYER Anne-Sophie représentée par BAYER Jean-Jacques

ABSENTE EXCUSÉE :
GASCARD Aurélie

ABSENTS :
GEHLE Loïc, LE BRICON Sophie

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023/04-34
Institutions et vie politique
SDED52 : demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier pour la compétence IRVE

Le Conseil municipal,

Vu la délibération de la ville de Saint-Dizier du 15 décembre 2022 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « installation de recharges de véhicules électriques (IRVE) ».

Vu la délibération du SDED 52 du 2 février 2023 acceptant l'adhésion de la ville de Saint-Dizier et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « IRVE ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable :

- à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED52
- aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

JEAN JACQUES BAYER
2023.04.05 13:34:19 +0200
Ref:20230404_150601_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Jacques BAYER